

QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'UN ESSAIM D'ABEILLES ?



Les abeilles ne sont pas agressives. Elles ne piquent que si elles s'estiment en danger. Ne jetez pas d'eau dessus. Ne pulvérisez pas d'insecticide. Ne tentez pas de les enfumer. **FAITES APPEL À UN PROFESSIONNEL : LE CUEILLEUR D'ESSAIM.**

QUI APPELER ?

Vous pouvez directement faire appel à l'association fontenaysienne **Abeille machine** (Cédric CHENEVIÈRE, Tél. : 06 23 46 44 21).

Si l'association n'est pas en mesure d'intervenir (congé, jour férié...), vous pouvez faire appel à un autre cueilleur d'essaim intervenant sur la commune :

Cueilleur d'essaim	Téléphone fixe	Téléphone mobile	Courriel
AZOU Yvon	01 43 94 95 69	07 60 23 81 99	yvon.azou@club-internet.fr
BRUAS Dominique	01 48 47 37 57	06 09 56 79 63	dominique.bruas@orange.fr
BUISSON Denis		06 88 90 00 70	denis.buisson@wanadoo.fr
GORRE Jacques	01 48 73 28 71	06 11 78 28 38	jacques.gorre@free.fr
MAUGINO Serge		06 67 84 16 86	maugino.serge@gmail.com
MAZARS Christian		06 37 04 61 12	christian.mazars@club-internet.fr
ZAMOUN Mohammed	01 43 00 62 36	06 63 75 64 58	zari_58@hotmail.com

Le Groupement de défense sanitaire des abeilles / groupement syndical apicole (GDSA/GSA), a adopté le 6 novembre 2004 la Charte du cueilleur d'essaim. Il s'agit d'un document qui précise les modalités d'intervention des apiculteurs bénévoles formés à la récupération d'abeilles dans des conditions de sécurité optimale.

